

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MARS 1872.

RÉVISION DU CODE DE COMMERCE ⁽¹⁾.

Amendements présentés par M. DEMEUR, au titre VI (DU GAGE).

ART. 35, § 1^{er}.

Supprimer les mots : *à l'égard des tiers.*

ART. 35, § 3.

Supprimer les mots : *lorsqu'elles sont à sa disposition dans ses magasins ou navires, à la douane ou dans un entrepôt public, ou.....*

ART. 36.

Supprimer les mots : *ou de consignation.*

ART. 42.

Supprimer cet article.

A. DEMEUR.

(1) Projet de loi, n° 14.

Rapport sur les titres I à IV, X et XI, livre I^{er}, n° 48.

Rapport sur le titre IX, livre I^{er}, n° 60.

Rapport sur les titres IX et XI, livre II, n° 105.

Rapport sur les titres VI et VII, livre I^{er}, n° 154.

Rapport sur les titres I à VIII, X et XI, XIII à XV, n° 86.

Amendements, n° 57, 71 et 72.

} Session de 1870-1871.